

lui accordent que la *Grève*, l'espace de terrain sur la devanture de sa propriété jusqu'à la ligne de la basse marée, de manière que n'y ayant rien d'accordé au-delà la propriété du terrain de la Rivière aussi bien que la Rivière elle-même appartient au Roi en vertu de sa prérogative.

“ Si donc le Séminaire n'a aucun droit légal au lit de la Rivière, il ne peut avoir, dans l'opinion du Comité, aucune prétention juste et équitable à une concession du terrain et privilège que demande M. Sheppard, d'autant qu'une concession, faite à cette Société d'Ecclesiastiques, priverait M. Sheppard de l'avantage d'avoir une propriété baignée par la Rivière, ou y ayant un accès immédiat. En outre le Comité ne peut s'empêcher d'observer que les droits du Séminaire ne sauraient être en aucune manière lésés par une concession faite à M. Sheppard, et le Roi ayant, en vertu de sa prérogative, le domaine de cette grande Rivière, pour la sûreté de la Province et l'avantage du commerce et de la navigation, c'est à Sa Majesté à décider quand, et à qui, et à quelles conditions, limitations et restrictions telles

---

the soil of the River, as well as the River itself remain in the King in virtue of his prerogative.

If therefore the Seminary have no legal right to the bed of the River they can in the opinion of the Committee have no equitable or just claim to a grant of the soil and franchise prayed for by Mr. Sheppard, inasmuch as a grant to that Society of Ecclesiastics would deprive Mr. Sheppard of having his land washed by the River and of having immediate access to it. Besides the Committee cannot but observe that the rights of the Seminary can in no degree be impaired by a grant to Mr. Sheppard and the King having by his prerogative a dominion over this great River for the safety of the Province, and the convenience of trade and navigation : it is for His Majesty to decide when and to whom and under what conditions, limitations and restrictions such parts of its bed may be granted so as best to ensure these objects.

The